AR PREFECTURE

063-200070712-20171213-20171213_35-DE Regu le 22/12/2017

Conseillers en exercice :

58 Conseillers présents :

50 Suppléants avant vai

Suppléants ayant voix délibérantes :

1

Conseillers représentés :

Total votants : **56**

Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 DECEMBRE 2017 A 19H00

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président. Date de la convocation : 6 décembre 2017

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 13 décembre 2017 à 19h00, avenue du Général De Gaulle – 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Daniel LAFAY, Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Marcel BARGEON, Jean Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Marc DELPOSEN, Jeannine SUAREZ, André IMBERDIS, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Gérard GRILLE, Jean-Louis GADOUX, Aline LEBREF, Beatrice ADAMY, Michel GONIN, Eric CABROLIER, Serge PERCHE, Jacques COUDOUR, Patrick SAUZEDDE, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, Patrick SOLEILLANT, Bernard GARCIA, Daniel BALISONI, Philippe OSSEDAT, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Paul PERRIN, Serge THEALLIER, Nicole GIRY, Stéphane RODIER, Martine MUNOZ, Paul SABATIER, Hélène BOUDON, Gérard BAUREZ, Marie-Noëlle BONNARD, Benoit GENEIX, Jacqueline MALOCHET, Thierry DEGLON, Claude GOUILLON-CHENOT, Françoise SCHULZ, Thierry BARTHELEMY, Farida LAÏD, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Catherine MAZELLIER à Jeannine SUAREZ Philippe CAYRE à Christiane SAMSON Carine BRODIN à Claude GOUILLON-CHENOT Abdelhraman MEFTAH à Nicole GIRY Ghislaine DUBIEN à Sylvie CHAUNY

Conseiller.e.s absent.e.s: Didier ROMEUF, Claude NOWOTNY, Jany BROUSSE

Conseillère suppléante ayant voix délibérante : Joëlle MYE

Secrétaire de séance : Hélène BOUDON

Plan départemental de lutte contre l'habitat indigne (PDLHUI) DÉLIBÉRATION N° 20171213-35

Rapporteure: Christiane SAMSON, Vice-Présidente

Le PDLHI du Puy-de-Dôme a été institué en décembre 2010. Il poursuit la dynamique initiée localement en 2008 par la mise en place du centre de ressources départemental et de la MOUS (Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale) «insalubrité» portés par l'Agence Départementale pour l'Information sur le Logement (ADIL) et le Conseil départemental.

Le pôle départemental repose sur trois entités :

- un guichet unique, dont la mission est assurée par l'ADIL. Son rôle : enregistrer et orienter les signalements vers les territoires organisés ;
- un comité technique, animé par la Direction Départementale des Territoires (DDT). Son rôle : mobiliser, animer et informer l'ensemble des partenaires sur la lutte contre l'habitat indigne ;
- un comité de pilotage, présidé par le Préfet ou son représentant, le sous-Préfet référent en matière de lutte contre l'habitat indigne, et constitué de l'ensemble des décisionnaires des organismes et institutions membres. Son rôle : définir les actions du PDLHI, valider le plan d'actions pluriannuel, et évaluer sa mise en œuvre.

La convention proposée établit le bilan du Plan précédent et propose le Plan pour 2017-2021, en ciblant les actions à mettre en œuvre.

AR PREFECTURE

063-200070712-20171213-20171213_35-DE

Regu le 22/12/2017

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la convention partenariale du Pôle Départemental de lutte contre l'habitat indigne dans le Puy-de-Dôme,
- Autorise le Président ou son représentant à signer tous documents se rapportant à cette convention.

TOTAL VOTANTS:

56 = Conseillers Présents : 50 +

Représentés : 6

Non-participation

TOTAL DES VOIX EXPRIMEES: Pour : 56

Abstention:

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

Maire de Châteldon